## Artistes-créateurs-Impôt

S'il arrive bien rarement que les motions d'initiative parlementaire soient votées par la Chambre, je souhaite que la présente le soit pour qu'un comité ait l'occasion de l'examiner. D'après ce que j'ai pu voir avant de prendre la parole, un grand nombre de libéraux cherchaient à obtenir l'attention de la présidence, je doute donc beaucoup que cette motion soit votée cet après-midi.

## • (1530)

J'aurais quelques mots à dire au sujet de l'importance du rôle de nos artistes dans la vie canadienne. Les travailleurs du domaine artistique qui jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle canadienne, gagnent à peine de quoi pourvoir à leurs besoins essentiels. En outre, compte tenu des pressions inflationnistes et du taux de chômage élevé, le grand public assiste de moins en moins aux manifestations artistiques.

Comme si cela ne suffisait pas, les gouvernements à tous les paliers ont tendance à réduire leur aide financière. Comme le démontrent les prévisions budgétaires déposées dernièrement, le gouvernement actuel a encore réduit son aide financière aux arts. Il serait essentiel dans l'intérêt de notre pays qu'une politique soit formulée pour assurer une juste rémunération aux artistes professionnels.

Il faut aussi favoriser la création artistique en fournissant aux artistes et les renseignements et les ressources qui leur permettraient de mieux vendre leurs produits. Or, sur ce chapitre, monsieur le Président, il y a belle lurette qu'il aurait fallu prendre des mesures pour renforcer la loi sur le droit d'auteur afin de protéger les artistes dans leur domaine respectif.

Le gouvernement a beau dire, il n'a pratiquement rien fait pour les milieux artistiques depuis des années. La politique qu'il a pratiquée pour assurer l'essor de l'édition, de la radio et de la télédiffusion, du cinéma et du disque a échoué lamentablement. Il n'a pas fait grand-chose pour que le Canada soit mieux représenté au sein des entreprises de production et de distribution et encore moins pour mieux commercialiser nos produits artistiques. Nous attendons toujours, monsieur le Président, nous attendons toujours une politique qui donne une définition plus claire, plus précise de ce que sont un livre et un programme canadien. Il en va de même pour le cinéma ou le disque. S'il se décidait, le gouvernement pourrait faire beaucoup pour que nos industries à vocation culturelle emploient davantage de gens.

Il est grand temps que le gouvernement prenne des mesures fiscales qui favorisent les créations culturelles et les rendent plus accessibles au public. S'il était vraiment décidé à agir, il ne se conterait plus de belles paroles. Et s'il adoptait le projet de loi actuellement à l'étude, on saurait enfin qu'il est vraiment décidé à passer à l'action.

Mais il n'y a pas que le gouvernement fédéral qui soit concerné, les autres paliers de gouvernement le sont aussi. Le gouvernement fédéral peut cependant amorcer les pourparlers avec ses homologues provinciaux, ne serait-ce que pour collaborer davantage avec les organismes culturels provinciaux afin de financer les entreprises à caractère artistique. Dans ma propre circonscription par exemple, nous avons un besoin criant de meilleures installations et de formation aux arts visuels et aux arts d'interprétation. A l'heure actuelle, de nombreux groupes ont du mal à fonctionner parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour faire leurs frais. La plupart des députés, sinon tous, connaissent des cas semblables.

Une coopération accrue ne pourrait que permettre davantage aux gens d'assister à des expositions et à des spectacles dans leur localité, et, pourrais-je ajouter, renforcer le sentiment communautaire. Elle permettrait également l'octroi de crédits et donc de subventions suffisantes qui permettraient de maintenir les frais d'entrée à des niveaux abordables. Elle pourrait également faire entrer les arts dans les écoles et les rendre plus accessibles aux petites localités canadiennes.

Les droits des artistes du spectacle dans les domaines du cinéma, de la télévision, de la radio et des enregistrements sonores ne sont pas protégés par la loi sur le droit d'auteur. Les seules prérogatives dont bénéficient ces travailleurs pour s'assurer que leur art est protégé sont ceux q<sup>ue</sup> leur donnent leurs conventions collectives négociées par leurs syndicats, dont l'Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio et la Guilde des musiciens.

Avec l'avènement de la nouvelle technologie de diffusion, comme les disques vidéo, la transmission par satellite tout autour du globe, les magnétoscopes et le reste, qui permet d'assister aux spectacles chez soi, il est évidemment de plus en plus difficile aux syndicats de contrôler l'utilisation qui est faite de ces produits de l'art du spectacle. Sans l'aide de la loi, on ne saurait faire respecter les droits des artistes du spectacle.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, j'espère qu'on réussira à renvoyer cette motion d'initiative privée à un comité qui pourra l'étudier de façon plus approfondie.

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur cette motion émanant d'un député. Je félicite tout d'abord le représentant d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd) pour l'intuition dont il a fait preuve lorsqu'il a présenté ce projet de loi à l'automne de 1981, je crois, manifestant ainsi son intérêt pour les artistes du Canada. Le comité d'étude de la politique culturelle fédérale, ou comité Applebaum-Hébert, a accordé à la condition des artistes une importance qui participe du même intérêt. La question qu'a soulevée mon collègue en 1981 et qui fait l'objet du projet de loi à l'étude est en effet cruciale pour le mieux-être de nos artistes, l'état général de notre culture et, par conséquent, la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les artistes ne font pas que nous aider à mieux comprendre notre culture, ils en sont les créateurs. Dans le domaine des arts visuels ou de la scène aussi bien qu'en matière de patrimoine et dans l'industrie de la culture, c'est-à-dire le cinéma, le disque ou l'édition, le gouvernement fédéral doit, dans toute la mesure du possible, reconnaître que les créateurs éprouvent des difficultés financières bien particulières et chercher à les résoudre.